



Acheter un terrain avec un cabanon

Par **Lavud**, le **03/08/2016 à 17:04**

Bonjour,rnrnJe suis sur le point d'acheter un terrain non constructible de 3500 m2, par contre dessus se trouve un cabanon, je ne sais pas en quel matériaux pour le moment car je n'ai pas encore visité, dans ce cabanon il y a l'eau et l'électricité et il fait moins de 20m2rnQui peut me dire quelle précautions je dois prendre pour qu'une fois acheté on me dise "Monsieur il faut démolir le cabanon" rnJe vous remercie pour vos conseils sérieux

Par **amajuris**, le **03/08/2016 à 18:31**

bonjour,rnsi votre vendeur vous donne une preuve que le cabanon existe depuis plus de 10 ans, vous ne risquez pas grand chose.rnpar contre si le cabanon disparaît suite à un incident ou autres, je crains que vous ne puissiez pas le reconstruire mais il existe des possibilités.rnsans oublier le problème de l'assurance.rnsalutations

Par **Visiteur**, le **03/08/2016 à 19:11**

Bonsoir,rnN'hésitez pas à aller vous renseigner à la mairie du lieu...

Par **Lavud**, le **03/08/2016 à 19:14**

Merci amatjurisrnOk pour votre réponses, je prends note, l'assurance ? je vais m'assurer bien

sur.rnC'est quoi les possibilités qui existent ? j'aimerais bien que vous alliez aux fonds des choses, je suis sur ce site pour avoir des conseils sérieuxrnCordialement

Par **Lavud**, le **03/08/2016 à 19:17**

J'ai bien l'intention de me renseigner en Mairie et par lettre recommandée, mais je voulais des avis icirnMerci encore pour votre aide

Par **amajuris**, le **03/08/2016 à 19:56**

nous sommes un site de conseils juridiques animés par des bénévoles, pour aller au fond des choses comme vous l'exigez, il vous faut une consultation juridique, c'est à dire consulter un avocat ou un notaire qui sera, de toute façon, nécessaire pour passer l'acte de vente.